

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2021

Etaients présents : Mme GARNAUD Aurélie, Maire, Mme ROY Simone, M. AMIOT Jean-Christophe, M. LABOUREAU Sylvain, Mme MOUDURIER Josiane, M. BECHEREAU Olivier, M. DELAGE Alain, M. FEUILLOLEY Benjamin, M. CHAUSSEC Jean-Jacques, ROLLIN William

Excusé : M.KAHOUADJI Jessy (Pouvoir donné à Monsieur FEUILLOLEY Benjamin)

Secrétaire de séance : Monsieur ROLLIN William

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2020

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2020

➤ CCAS

Madame GARNAUD rappelle au Conseil Municipal que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2020. Elle précise qu'un Comité d'Action Social a été créé dans le but de répondre au mieux aux besoins de la population.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Monsieur AMIOT Jean Christophe, ils approuvent le compte administratif de 2020 dressé par Madame Aurélie GARNAUD, Maire qui laisse apparaître un résultat de clôture 2020 de 5 208.27 €. Ce budget a été clôturé au 31 décembre 2020, ce résultat sera donc intégré au budget communal.

➤ COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Monsieur AMIOT Jean Christophe, ils approuvent le compte administratif de 2020 dressé par Madame Aurélie GARNAUD, Maire qui laisse apparaître un résultat de clôture 2020 de 309 177.49 €.

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Compte tenu de l'absence de restes à réaliser et du déficit de la section d'investissement de 20 735.51 € le besoin de financement est donc de 20 735.51 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 329 913 € comme suit :

- ♦ affectation en réserve d'investissement (R1068) pour 20 735.51 €
- ♦ report de fonctionnement (R002) pour 309 177.49 €

➤ **ASSAINISSEMENT**

Madame GARNAUD informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée avec la trésorerie de Baugy concernant ce budget pour lequel des décisions doivent être prises concernant notamment les amortissements ainsi que le financement de la nouvelle station.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Monsieur AMIOT Jean Christophe, ils approuvent le compte administratif de 2020 dressé par Madame Aurélie GARNAUD, Maire qui laisse apparaître un résultat de clôture cumulé 2020 de 38 879.36 €.

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Compte tenu des restes à réaliser en investissement de 184 596,84 € en dépenses et 95 390,07 € en recette et le résultat de clôture de 26 121,92 € le besoin de financement est donc de 63 084,85 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 12 754,44 € comme suit :

- ♦ affectation en réserve d'investissement (R1068) pour 12 754,44 €
- ♦ report de fonctionnement (R002) pour 0 €

2. Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande formulée par un des agents de la collectivité concernant la participation employeur sur les dépenses liées à la mutuelle santé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas participer financièrement concernant les dépenses liées à la mutuelle et propose de couvrir partiellement la dépense des agents qui souhaitent souscrire à un contrat de prévoyance (maintien de salaire) à hauteur de 60%.

**10 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

3. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de SAINT LÉGER LE PETIT s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du PCS décide de l'adoption de ce dernier. Le PCS sera consultable en mairie aux horaires d'ouverture et un exemplaire du DICRIMM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera distribué aux personnes résidant dans les zones à risque.

11 VOIX POUR

4. Délibération concernant la reprise des concessions en état d'abandon

Madame Le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été entamée par l'ancienne équipe municipale. La procédure étant arrivée à son terme, la commune est en droit de reprendre les concessions en état d'abandon afin de les remettre en état et ainsi garantir la sécurité et l'entretien du cimetière communal. Le Conseil Municipal décide donc de reprendre 62 concessions. Madame Le Maire présente le devis demandé en novembre 2019 et réalisé par les pompes funèbre CAMPOS concernant la remise en état de concessions abandonnées, d'autres devis comparatifs seront demandés. Les travaux seront faits progressivement afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier du budget communal.

Une commission Cimetière composée de Mesdames GARNAUD, ROY, MOUDURIER et Monsieur BECHEREAU est créée.

11 VOIX POUR

5. Délibération ONF concernant les coupes à assoir pour 2021

Madame Le Maire donne lecture du programme adressé par l'ONF. Il est envisagé de descendre les volumes de coupe à 10 stères pour contenter le maximum de personnes intéressées par l'affouage. Les personnes responsables de l'affouage sont désignés (Messieurs FEUILLOLEY, LABOUREAU et ROLLIN). Le Conseil Municipal émet le souhait que la gestion de l'affouage ne soit pas confiée à l'ONF, la délibération est donc modifiée en ce sens et adopté à l'unanimité.

11 VOIX POUR

6. Répartition des dépenses occasionnées pour Noël 2020

Madame le Maire donne lecture de l'état des dépenses occasionnées pour l'organisation d'un après-midi récréatif à l'intention des enfants de la commune de Saint Léger le Petit.

Cet après-midi récréatif ayant été organisé en partenariat avec la commune de Saint Léger le Petit et des quatre associations de la commune, le coût total s'élevant à 1 420.97 € sera divisé par 5 et sera réparti de la manière suivante :

- Commune de St Léger le Petit :	760.05 €
- Association des Amis de Léo du Berry :	183.64 €
- Entraide-Amitié :	183.64 €
- Loisirs et Détente :	183.64 €
- Association de Chasse de Saint Léger le Petit :	110.00 €

11 VOIX POUR

7. Demandes de subvention

Madame Le Maire donne une lecture rapide des demandes reçues à ce jour afin que les membres du Conseil Municipal débattent avant le vote du budget.

8. Questions diverses

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions faites par les opérateurs Orange et SFR concernant une offre internet (fibre) + lignes téléphonique pour la mairie, la poste et la salle des fêtes. Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'opérateur SFR largement inférieur à celle d'Orange et de notre opérateur actuel (NORDNET).

Les différentes commissions ont exposé l'avancement de leur travail à l'ensemble du Conseil Municipal.

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 3 mars 2021 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 2 mars 2021
Le Maire,*

